

PROCÈS SIMULÉ À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

TROUSSE POUR LES BÉNÉVOLES DU SECTEUR DE LA JUSTICE

LA PRÉSENTE TROUSSE COMPREND LES DOCUMENTS SUIVANTS :	PAGE
Renseignements sur l'objectif d'un procès simulé	52
Horaire du procès simulé	53
Renseignements pour les mentors et les juges du procès simulé	54 - 56

Chaque procès simulé en droit criminel international comprend les trois troussees suivantes :

- » **Scénario pour procès simulé en droit criminel international**
- » **Trousse de préparation aux rôles pour procès simulé en droit criminel international**
- » **Trousse pour les bénévoles du secteur de la justice qui participent à un procès simulé en droit criminel international**

Les élèves ou les jeunes ont besoin du scénario et de la trousse de préparation aux rôles. Les bénévoles du secteur de la justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin des trois troussees.



OBJECTIFS D'UN PROCÈS SIMULÉ

Voici les objectifs d'un procès simulé :

- Aider les élèves à mieux comprendre comment fonctionne le système judiciaire.
- Fournir aux élèves une expérience d'apprentissage participative.
- Habilitier les élèves en leur permettant en quelque sorte de s'approprier le système judiciaire.
- Développer l'estime de soi des élèves ainsi que leurs habiletés en art oratoire.
- Inciter les élèves à faire carrière dans le domaine juridique.

Merci d'avoir accepté de participer, à titre de bénévole, à un procès simulé pour élèves. Votre temps et votre enthousiasme contribueront grandement au processus d'apprentissage.

HORAIRE DU PROCÈS SIMULÉ

1.	Le greffier annonce l'ouverture de la séance, annonce le cas et demande aux avocats de se présenter	1 min
2.	Déclaration préliminaire du Procureur	2 min
3.	Déclaration préliminaire de l'avocat de la défense	2 min
4.	Déclaration préliminaire de l'avocat de la victime	2 min
Le cas du Procureur		
5.	Le Procureur procède à l'interrogatoire principal du premier témoin du Procureur	3 min
6.	L'avocat de la défense procède au contre-interrogatoire du premier témoin du Procureur	3 min
7.	L'avocat de la victime procède au contre-interrogatoire du premier témoin du Procureur	1,5 min
8.	Le Procureur procède à l'interrogatoire principal du deuxième témoin du Procureur	3 min
9.	L'avocat de la défense procède au contre-interrogatoire du deuxième témoin du Procureur	3 min
10.	L'avocat de la victime procède au contre-interrogatoire du deuxième témoin du Procureur	1,5 min
Le cas de la défense		
11.	L'avocat de la défense procède à l'interrogatoire principal de l'accusé	3 min
12.	Le Procureur procède au contre-interrogatoire de l'accusé	3 min
13.	L'avocat de la victime procède au contre-interrogatoire de l'accusé	1,5 min
14.	L'avocat de la défense procède à l'interrogatoire principal du témoin de l'accusé	3 min
15.	Le Procureur procède au contre-interrogatoire du témoin de l'accusé	3 min
16.	L'avocat de la victime procède au contre-interrogatoire du témoin de l'accusé	1,5 min
Le cas de l'avocat de la victime		
17.	L'avocat de la victime procède à l'interrogatoire principal du témoin (Alia Rutu) de l'avocat de la victime	3 min
18.	Le Procureur procède au contre-interrogatoire du témoin de l'avocat de la victime	3 min
19.	L'avocat de la défense procède au contre-interrogatoire du témoin de l'avocat de la victime	3 min
Conclusions finales		
20.	Le Procureur présente ses conclusions finales	2 min
21.	L'avocat de la défense présente ses conclusions finales	2 min
22.	L'avocat de la victime présente ses conclusions finales	2 min
23.	Les juges délibèrent et rendent un verdict	2 à 10 min
24.	Le juge président donne une rétroaction et discute du processus d'un procès criminel international, etc.	

LE RÔLE DES AVOCATS-MENTORS : PRÉPARER LES ÉLÈVES À UN PROCÈS SIMULÉ

- Le rôle d'un avocat-mentor dans le cadre d'un procès simulé est de :
- préparer les élèves afin qu'ils assument leurs rôles avec confiance;
- s'assurer que les élèves comprennent la documentation.

On ne s'attend pas à ce que les avocats-mentors forment de jeunes avocats accomplis. Leur rôle est de stimuler l'enthousiasme et de rendre le processus amusant. Pour certains élèves, c'est peut être leur première expérience positive avec le système judiciaire. Les procès trop compétitifs ne sont pas aussi enrichissants pour les élèves.

Bien que les avocats-mentors passent la majorité de leur temps à préparer les avocats et parfois les témoins, ils investissent également temps et efforts dans la relation d'encadrement. Il est bénéfique pour les élèves que les avocats-mentors leur démontrent de l'intérêt et leur portent de l'attention. Les échanges avec les élèves, peu importe leur degré de participation au procès simulé, est une facette importante de l'expérience.

GARDEZ À L'ESPRIT LES POINTS SUIVANTS :

- Vous devrez informer les élèves de la conduite à adopter en salle d'audience et de la procédure (quand se tenir debout, comment se rapporter à l'avocat de la partie adverse, à quel moment il est approprié de formuler des objections, etc.).
- Pour la plupart des procès simulés qui se déroulent avec des groupes de l'école secondaire, ce sont des élèves qui suivent un cours de droit ou d'éducation civique qui y participent. Pour de plus amples renseignements sur ces cours et sur les aspects du système judiciaire que les élèves étudient dans leur cours, veuillez consulter le site Internet du ROEJ au www.roej.ca.
- Les participants peuvent avoir des degrés de scolarité et de littératie qui varient beaucoup.
- Ce ne sont pas tous les élèves qui ont l'occasion de travailler avec la documentation en dehors des séances d'encadrement – veuillez confirmer quelle est la situation auprès de leur enseignant ou du coordonnateur du procès simulé.
- Pendant la plupart des tournois, les avocats-mentors n'ont pas le droit de souffler des réponses. Parfois, les élèves (particulièrement ceux qui jouent un rôle d'avocat) deviennent confus, éprouvent de la gêne ou ne savent pas quoi répondre à certains points. Vous pouvez les aider en leur proposant des stratégies pour rassembler leurs esprits et continuer de jouer leur rôle sans votre aide au cours du tournoi.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES AVOCATS-MENTORS :

- Examinez toute la documentation au préalable et déterminez quel est l'objectif de votre équipe pendant le procès.
- Si vous travaillez avec l'avocat de la défense, l'avocat de la victime ou le Procureur, commencez par définir la question juridique en cause pour aider votre groupe à comprendre ce qu'ils doivent prouver ou défendre pendant le procès. Examinez les forces et les faiblesses de votre cas.
- Aidez le groupe à formuler une théorie générale et une stratégie.

PROCÈS SIMULÉ À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE | BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE LA JUSTICE

- Discutez de la déclaration initiale et des conclusions finales en soulignant les points cruciaux pour leur cas.
- Soyez prêt à discuter de tous les points fondamentaux que les élèves doivent prouver au cours de l'interrogatoire principal et du contre-interrogatoire.
- Assurez-vous que l'interrogatoire des témoins soit bref et qu'il porte sur les points clés.
- Aidez les élèves à formuler des questions pour les témoins.
- Aidez les élèves à se familiariser avec le déroulement d'un procès.

JUGES DES PROCÈS SIMULÉS : PRÉSIDER UN PROCÈS SIMULÉ

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer, à titre de bénévole, à un procès simulé pour élèves. Votre temps et votre enthousiasme contribueront grandement au processus d'apprentissage.

Le rôle du juge dans un procès simulé est de présider le procès et de rendre une décision sur l'affaire entendue. Certains enseignants vous fourniront un tableau pour inscrire vos commentaires. Il est possible que ce tableau soit utilisé pour attribuer des notes aux élèves. Dans de nombreux procès simulés, on demande également aux juges de fournir une rétroaction aux avocats et aux témoins après le procès (rétroaction positive et critiques constructives).

Vous jouerez le rôle de juge président dans le présent procès simulé. N'oubliez pas que les deux autres juges à vos côtés seront probablement des élèves. Il se peut que vous deviez les guider dans leur processus de réflexion critique au sujet du cas qu'ils viennent d'entendre avant que vous rendiez votre verdict.

Souvenez-vous que, pour plusieurs élèves, l'occasion de présenter des arguments juridiques devant un vrai juge (ou pour un avocat qui joue le rôle de juge) est une expérience mémorable et quelque peu intimidante. Mettez l'accent sur les aspects éducationnels et participatifs de l'exercice.

GARDEZ À L'ESPRIT LES POINTS SUIVANTS :

- Vous devrez peut-être rappeler aux élèves la procédure et comment se conduire en salle d'audience (quand se tenir debout, comment se rapporter à l'avocat de la partie adverse, etc.).
- Pour la plupart des procès simulés qui se déroulent avec des groupes de l'école secondaire, ce sont des élèves qui suivent un cours de droit ou d'éducation civique qui y participent. Pour de plus amples renseignements sur ces cours et sur les aspects du système judiciaire que les élèves étudient dans leur cours, veuillez consulter le site Internet du ROEJ au www.roej.ca.
- Les participants peuvent avoir des degrés de scolarité et de littératie qui varient beaucoup.
- Les élèves s'attendent à une décision! Ils voudront savoir qui a « gagné » la cause.

RECOMMANDATIONS POUR PRÉSIDER UN PROCÈS SIMULÉ :

- Familiarisez-vous avec les faits associés à la cause.
- Ne vous préoccupez pas des erreurs que font les élèves. Ils ne comprennent peut-être pas les enjeux plus complexes qui se rapportent aux lois et règlements.
- N'hésitez pas à intervenir et à fournir de l'aide en ce qui concerne les interrogatoires ou la procédure.

PROCÈS SIMULÉ À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE | BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE LA JUSTICE

- Dans la mesure du possible, assurez-vous que les élèves respectent le temps alloué.
- Rappelez aux élèves de parler fort ou plus lentement, au besoin.
- Si vous envisagez d'offrir une rétroaction aux élèves à la fin du procès, prenez note du nom de chaque participant afin de personnaliser vos commentaires.

PRÉPARATION À L'AUDIENCE :

- Lisez les renseignements fournis.
- Lisez les règlements du procès ou du tournoi et préparez les réponses aux questions d'importance, comme les suivantes :
 - Les élèves peuvent-ils consulter leurs mentors pendant l'audience?
 - Si l'équipe adverse s'éloigne des faits, les élèves doivent-ils formuler des objections pendant l'audience?
 - Si les élèves dépassent le temps accordé au cours d'un évènement compétitif, déduit-on des points?

Un exemple d'un **Barème d'évaluation pour les juges** et d'une **Feuille d'évaluation de la performance au procès simulé** sont disponibles dans le document « Défendre sa cause : Trousse d'audiences simulées » que vous pourrez télécharger sur le site Internet du ROEJ au www.roej.ca.